UNIVERSITÉ DE FRANCE

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1891-1892

RAPPORT SUR LES CONCOURS DES PRIX

NOTICE SUR LES PRIX DE FONDATIONS



PARIS

IMPRIMERIE DELALAIN FRÈRES

1 ET 3, RUE DE LA SORBONNE

1892

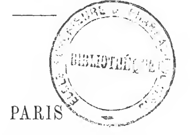
UNIVERSITÉ DE FRANCE

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE
DE PARIS

PALMARÈS
DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS
DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1891-1892

RAPPORT
SUR LES CONCOURS DES PRIX

NOTICE SUR LES PRIX DE FONDATIONS



PARIS

IMPRIMERIE DELALAIN FRÈRES

1 ET 3, RUE DE LA SORBONNE

1892

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS

ADMINISTRATION

MM. G. PLANCHON, Directeur, ✻, ❦ I.
A. MILNE-EDWARDS, Assesseur, Membre de l'Institut, O ✻, ❦ I.
E. MADOULÉ. Secrétaire, ❦ I.

PROFESSEURS.

MM. A. MILNE-EDWARDS, O ✻, ❦ I. Membre de l'Institut	Zoologie.
PLANCHON, ✻, ❦ I.	Matière médicale.
RICHE, O. ✻, ❦ I.	Chimie minérale.
JUNGFLEISCH, ✻, ❦ I	Chimie organique.
LE ROUX, ✻ ❦ I.	Physique.
BOURGOIN, O, ✻. ❦ I.	Pharmacie galénique.
BOUCHARDAT, ❦ I.	Hydrologie et minéralogie.
MARCHAND, ❦ I.	Cryptogamie.
PRUNIER, ❦ I.	Pharmacie chimique..
MOISSAN, ✻, ❦ I, Membre de l'Institut	Toxicologie.
GUIGNARD, ❦ I.	Botanique.
VILLIERS-MORIAMÉ, ❦ A, *agrégé.*	Chimie analytique. (*Cours complémentaire*).

Directeur et professeur honoraire : M. CHATIN, Membre de l'Institut, O ✻, ❦ I.
Professeur honoraire : M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, G. O. ✻, ❦ I.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. BEAUREGARD, ❦ I.
VILLIERS-MORIAMÉ, ❦ A
LEIDIÉ, ❦ A.
GAUTIER.

MM. BOUVIER, A. ❦.
BOURQUELOT ❦ A.
BÉHAL.

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. OUVRARD : 1re année.	Chimie.
LEXTREIT, ❦ A. : 2e année.	Chimie.
RADAIS.	Micrographie.
QUESNEVILLE, ❦ A.	Physique.

Bibliothécaire : M. DORVEAUX, ❦ A.

L'Assemblée de l'École supérieure de Pharmacie de Paris s'est réunie le 21 juillet 1892, dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. PLANCHON, Directeur, à l'effet d'éntendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les jurys des divers Concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par l'École en 1892.

A la suite du compte rendu de ses opérations fait par chaque commission, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats des prix accordés par l'État, des prix de Travaux Pratiques et de Fondations.

Sa délibération a été approuvée par décision ministérielle du 14 septembre 1892.

L'Assemblée avait, en outre, désigné M. BOURQUELOT, agrégé, pour rédiger le rapport général annuel sur la tenue et les résultats desdits concours. Ce document a été lu et approuvé dans la réunion plénière du 10 novembre. L'Assemblée en a voté l'impression à la suite du Palmarès de 1892.

La remise des prix et médailles aux lauréats réunis a été faite, en séance privée, par M. le DIRECTEUR, assisté du Secrétaire de l'École, qui a proclamé les noms des étudiants désignés ci-après :

PALMARÈS

**Des Prix décernés aux lauréats de l'École supérieure de Pharmacie de Paris,
à la suite des Concours de l'année scolaire 1891-1892.**

PRIX DE L'ÉCOLE.

PREMIÈRE ANNÉE.

1er *Prix* (Médaille d'argent. — 30 francs de livres).

Ex æquo. M. Longuet (Paul), né à Paris, le 23 mars 1871.
M. Méténier (Eugène), né à Orval (Cher), le 22 juin 1872.

2e *Prix* (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Delehaye (Frédéric-Philippe), né à Paris, le 8 septembre 1869.

Citations honorables :

MM. Coutière (Henri); Frouin (Charles); Meyer (Théophile); Bailly (Virgile).

DEUXIÈME ANNÉE.

1er *Prix* (Médaille d'argent. — 75 francs de livres.)

M. Delépine (Marcel), né à Saint-Martin-le-Gaillard (Seine-Inférieure), le 19 septembre 1871.

2e *Prix* (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Topin (Jules), né à Vervins (Aisne), le 15 novembre 1868.

Citation honorable :

M. Saget (Léon).

TROISIÈME ANNÉE.

1er *Prix* (Médaille d'or de 300 francs).

M. Weiss (Charles), né à Mulhouse (Haut-Rhin), le 14 octobre 1866.

2e *Prix* (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

Non décerné.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES.

PREMIÈRE ANNÉE.

CHIMIE.

Médailles d'argent :

Ex æquo. M. Laligant (Pierre-Marius), né au Creusot (Saône-et-Loire), le 26 janvier 1872.
M. Longuet (Paul), né à Paris, le 23 mars 1871, déjà nommé.

M. Méténier (Eugène). né à Orval (Cher), le 22 juin 1872, déjà nommé.

Citations honorables :

MM. Martin (Joseph); Legrand (Arthur).

DEUXIÈME ANNÉE.

PHYSIQUE.

Médailles d'argent :

M. Delépine (Marcel), né à Saint-Martin-le-Gaillard (Seine-Inférieure), le 19 septembre 1871, déjà nommé.

Citation honorable :

M. Cordier (Paul-Louis).

TROISIÈME ANNÉE.

MICROGRAPHIE.

Médailles d'argent :

M. CHEVALLIER (Joseph), né à Pithiviers (Loiret), le 19 mars 1866.

M. COURTOIS (Pierre-Benoist), né à Authon (Eure-et-Loir), le 31 août 1867.

Citations honorables :

MM. WEISS (Charles), déjà nommé; VIÉVILLE (Alcide).

CHIMIE.

Médailles d'argent :

Ex æquo. M. MARCHAND (Charles), né à Dugny (Meuse), le 2 mai 1865.

Ex æquo. M. LEBAS (Émile), né à Caen (Calvados), le 20 mai 1862.

M. MALLET (Jean), né au Theil (Allier), le 27 juin 1867.

PRIX DE FONDATIONS.

PRIX MÉNIER (600 francs. — Médaille d'argent).

M. BARTHELAT (Gilbert-Joseph), né à Cusset (Allier), le 9 novembre 1868.

PRIX LAROZE (500 francs).

M. CHARON (Lucien-Ernest), né à Dourdan (Seine-et-Oise), le 27 mai 1868.

PRIX LAILLET (500 francs).

M. WEISS (Charles), né à Mulhouse (Haut-Rhin), le 14 octobre 1866, déjà nommé.

PRIX LEBEAULT (500 francs).

M. DELÉPINE (Marcel), né à Saint-Martin-le-Gaillard (Seine-Inférieure), le 19 septembre 1871, déjà nommé.

PRIX DESPORTES (700 francs).

M. GEOFFROY (Gabriel-Alexandre), né à Autun (Saône-et Loire), le 12 mai 1867.

PRIX HENRI BUIGNET.

1er *Prix* (600 francs).

M. DELÉPINE (Marcel), né à Saint-Martin-le-Gaillard (Seine-Inférieure), le 19 septembre 1871, déjà nommé.

2e *Prix* (400 francs).

M. TOPIN (Jules), né à Vervins (Aisne), le 15 novembre 1868, déjà nommé.

RAPPORT

De M. BOURQUELOT, agrégé,

SUR LES CONCOURS DES PRIX

Messieurs,

Dans la dernière Assemblée de l'année scolaire 1891-92, vous m'avez fait l'honneur de me nommer rapporteur des trois séries de concours qui s'ouvrent à la fin de chaque année à l'École supérieure de Pharmacie.

La mission que vous m'avez confiée m'a été particulièrement agréable, car si, à certains égards, nos élèves ont mérité quelques critiques de la part de leurs juges, il est certain que les résultats que j'ai eu à examiner dénotent dans leur ensemble un progrès réel sur les années précédentes. C'est ainsi que deux jurys ont été amenés, dans les concours que je vais tout d'abord examiner, à proposer de doubler les récompenses accordées habituellement aux lauréats, et que vous avez décidé d'accepter leur proposition. Espérons que cette décision exceptionnelle contribuera à entretenir, entre les concurrents des années futures, une émulation qui ne peut manquer d'être profitable à la science et à notre profession.

Prix des Travaux pratiques.

1re année : Chimie. En première année, 20 élèves, désignés d'après leurs notes antérieures, ont pris part au concours définitif. Le jury a été très satisfait et il a accordé :

1° Une *première médaille d'argent, ex æquo* à M. Laligant et à M. Longuet, qui ont obtenu l'un et l'autre 198 points;

2° Une *deuxième médaille d'argent* à M. Méténier qui vient immédiatement après les précédents avec 195 points;

3° Une *citation honorable, ex æquo* à M. Martin (Joseph) et à M. Legrand qui, tous les deux, ont obtenu 191 points.

Les manipulations de physique ont été suivies avec plus d'assiduité cette année que les années précédentes et les 23 candidats appelés à prendre part au concours ont dû subir une première épreuve éliminatoire qui a réduit à 5 les concurrents définitifs. **2e année Physique**

Le jury a accordé une ***médaille d'argent*** à M. **Délépine** qui, finalement, est arrivé premier avec 295 points sur un maximum de 320.

Il a accordé en outre une ***citation honorable*** à M. **Cordier** qui n'a obtenu que 246 points.

En troisième année, 22 candidats ont été admis au concours définitif des travaux pratiques de *Chimie* et, comme pour la première année, l'ensemble des concours a été très satisfaisant. Aussi le jury n'a-t-il pas hésité à accorder : **3e année : Chimie.**

1° Une *première médaille d'argent* à M. Marchand classé premier avec 195 points;

2° Une *deuxième médaille d'argent, ex æquo* aux deux suivants : M. Lebas classé second avec 193 points et M. Mallet (Jean) classé troisième avec 192 points.

Les épreuves définitives de ce concours ont été subies par 11 candidats et quatre récompenses ont été accordées par le jury dans l'ordre suivant : **3e année Micrograph**

1re *Médaille d'argent* : M. Chevallier. .	82 points sur 100;
2e *Médaille d'argent* : M. Courtois . . .	78 p. 1/2 —
1re *Citation honorable* : M. Weiss	73 p. —
2e *Citation honorable* : M. Viéville . . .	69 p. 1/2 —

Prix de l'École.

1re année.

En première année, 9 candidats ont pris part aux trois épreuves qui composent l'ensemble du concours et dont les sujets étaient les suivants :

1° Composition écrite :

Chimie. — *Composés oxygénés du Phosphore.*
Physique. — *Microscope simple et composé.*
Botanique. — *De l'Ovule.*

2° Épreuve orale :

1° *Dissertation sur les acides carbonique et sulfocarbonique;*
2° *Reconnaissance de 25 plantes fraîches.*

3° Épreuve pratique :

Analyse d'un mélange d'arséniate de chaux, d'oxalate d'ammoniaque et d'acide chlorhydrique.

Les candidats se sont montrés particulièrement brillants et le jury a marqué sa satisfaction en accordant :

1° Deux *premiers prix* à MM. Longuet et Méténier classés tous deux premiers *ex æquo* avec 74 points sur un maximum de 100;

2° Un *second prix* à M. Delehaye classé troisième avec 66 points, 5;

3° Des *citations honorables* à MM. Coutière (64 points), Frouin (59), Meyer (43,5) et Bailly (40).

2e année.

En seconde année, 3 candidats seulement se sont présentés à toutes les épreuves dont voici le détail :

1° Composition écrite :

Chimie organique. — *Aldéhydes et acides oxybenzoïques.*
Matière médicale. — *Des Crucifères.*

2° Épreuve orale.

1° *Reconnaissance de 40 échantillons de matière médicale et de 10 plantes fraîches.*

2° *Dissertation sur les feuilles de Coca.*

3° Épreuve pratique.

1° *Analyse qualitative d'un mélange de sels renfermant 4 métaux et 1 acide;*

2° *Essai d'un bioxyde de manganèse par le dosage chlorométrique.*

Sur un maximum de 200 points, M. Delépine a réuni pour ces trois épreuves 135 points, 2; — M. Topin 123,4; — M. Saget 82,25 et le jury a décidé d'accorder à ces trois candidats, d'après leur classement, un *premier prix*, un *second prix* et une *citation honorable*.

3e année.

En troisième année, de même qu'aux concours de 1891 et de 1890, il ne s'est présenté que deux candidats : MM. Ricardon et Weiss, lesquels ont subi les trois épreuves du concours.

1° Composition écrite :

Zoologie. — *Des Ophidiens.*
Pharmacie. — *Des Mellites et des Oxymellites.*
Toxicologie. — *Recherche toxicologique du Plomb.*

2° Épreuve orale :

1° *Reconnaissance d'animaux et de 20 médicaments composés;*
2° *Dissertation sur les vers nématoïdes.*

3° Épreuve pratique :

Recherche d'un sel de mercure contenu dans du lait.

Sur un maximum de 120 points, attribué à l'ensemble des épreuves, M. Weiss en a obtenu 87 et M. Ricardon 62 seulement. Le jury a accordé le *prix* de troisième année à M. Weiss, et décidé de ne pas décerner de second prix.

Prix de Fondations.

Prix Ménier. — Deux candidats ont envoyé un mémoire sur le sujet proposé : *Étude des Zingibéracées.* Ce sont MM. Barthelat et Beytout.

M. Beytout est un jeune stagiaire qui s'est exercé de bonne heure à un travail sérieux. Son mémoire est une revue rapide des genres de la famille et des espèces médicinales, accompagnée de quelques dessins de structure. Ce n'est qu'un essai, mais qui, venant d'un candidat aussi jeune, mérite des encouragements.

M. Barthelat a fait aussi une monographie du groupe, mais beaucoup plus étendue. Il y a introduit un certain nombre d'observations personnelles à propos de la structure des rhizomes et des graines. Des figures, faites avec beaucoup de soin et de goût, accompagnent ces observations. Il s'est montré également supérieur à son concurrent dans l'épreuve orale qui comportait une *reconnaissance de 40 substances sèches et de 10 plantes fraîches* ainsi qu'une dissertation sur le *Séné*.

En conséquence, le jury a accordé le prix Ménier à M. Barthelat, à qui il avait été attribué 63 points sur un maximum de 100 pour l'ensemble des épreuves.

Prix Desportes. — Ce concours comportait les épreuves suivantes :

1° Une composition écrite ayant pour sujet : ***Canaux sécréteurs et laticifères;***

2° Une reconnaissance de 60 *plantes fraîches phanérogames et cryptogames;*

3° Une étude histologique qui a porté cette année sur une ***racine de maïs;***

4° L'appréciation du travail des candidats aux travaux pratiques de micrographie.

Un seul candidat, M. Geoffroy, a pris part à toutes les épreuves. Il a obtenu 80 points sur un maximum de 100 pour l'ensemble des épreuves et le jury a décidé de lui accorder le prix Desportes.

Prix Buignet. — Pour les prix Buignet 4 candidats seulement sur 7 inscrits ont traité les questions posées :

1° ***Des effets de la composition des vibrations de même période; — Donner des exemples empruntés soit à l'acoustique, soit à l'optique;***

2° *Procédés et résultats de l'analyse spectrale.*

Le jury a accordé le premier prix à M. Delépine qui a fait preuve de connaissances étendues, surtout sur la première question, et qui a été classé premier avec 16 points 1/2 sur 20.

Il a accordé le second PRIX à M. TOPIN qui n'a obtenu que 14 points.

PRIX LAROZE. — Ce prix devait être attribué cette année au meilleur mémoire d'*analyse quantitative*. Un seul mémoire a été envoyé à la Commission; il avait pour titre : *Dosage de l'antipyrine*, et pour auteur M. CHARON.

Après avoir rappelé les principales réactions de l'antipyrine, l'auteur propose deux procédés de dosage fondés : l'un, sur la précipitation par l'acide picrique; l'autre, sur la précipitation par le perchlorure de fer. Les précipités ainsi obtenus ne sont pas tout à fait insolubles, ce qui exige une correction et rend les méthodes incertaines.

Cependant la Commission, reconnaissant que ce mémoire présente une certaine valeur, a accordé le PRIX LAROZE à M. CHARON et l'engage à continuer l'étude de cette question.

PRIX LEBEAULT. — Ce prix, alternativement attribué à la *Zoologie* et à la *Pharmacie*, l'était cette année à la *Pharmacie*.

Deux candidats seulement se sont présentés et ont subi les deux épreuves du concours, à savoir :

1° Une composition écrite dont le sujet était : *Travaux scientifiques de BUSSY et de BUIGNET, et en particulier leurs recherches sur la graine de moutarde noire et l'acide cyanhydrique;*

2° Une *reconnaissance de 10 médicaments composés et de 10 sels*.

M. DELÉPINE a obtenu 64 points sur un maximum de 100 et le jury lui a accordé le PRIX LEBEAULT.

PRIX LAILLET. — Le PRIX LAILLET, attribué l'an dernier à la *Pharmacie*, l'était cette année à la *Zoologie*.

Deux candidats, MM. BOULANGER et WEISS, ont pris part aux deux épreuves du concours :

1° Une composition écrite dont le sujet était : *Des insectes hémiptères, en insistant principalement sur les espèces utiles ou nuisibles;*

2° Une *reconnaissance de 20 spécimens montés, choisis dans les divers groupes du règne animal.*

Le prix a été décerné à M. Weiss, qui a obtenu 22 points 3/4 sur un maximum de 40 pour les deux épreuves.

Prix Gobley. — Le prix Gobley est biennal. Il a été décerné en 1891 et le sera en 1893.

Tels sont, Messieurs, les résultats des concours qui ont clos l'année scolaire 1891-92. En les examinant et en les comparant avec ceux des cinq dernières années, on est frappé de ce fait que, tandis que les concours des *Travaux pratiques* réunissent chaque année un grand nombre de candidats, les concours pour les ***Prix de l'Ecole*** et pour certains ***Prix de Fondations*** sont à peu près délaissés.

Pour les ***Prix de l'École*** la moyenne des concurrents en première année a été de 7; elle a été de 5 pour la deuxième année et de 2 pour la troisième, diminuant ainsi pour une même promotion, chaque fois que cette promotion vieillit d'une année.

Pour le prix Ménier, le nombre des candidats est le plus souvent de 2; il a atteint 5 une seule fois, en 1889.

Pour les deux prix Buignet, le nombre des candidats a toujours été de 3, sauf cette année où il s'est élevé à 4.

Pour le prix Desportes, nous avons vu trois fois un seul candidat, et le prix Lebeault a dû être retiré trois fois : deux fois parce qu'aucun candidat ne s'était présenté et une fois pour insuffisance de ceux qui s'étaient inscrits.

Que les concours des ***Prix des Travaux pratiques*** soient ceux qui attirent le plus grand nombre de candidats, on le comprend encore : les travaux pratiques sont obligatoires; les élèves, qui manipulent ensemble, se connaissent; ils savent dans quelle mesure ils peuvent, sur le terrain des manipulations, redouter tel ou tel concurrent, et cela suffit pour donner de l'assurance aux modestes et aux timorés. Mais on se demande comment ceux-là mêmes qui, dans les concours dont je viens de parler, font preuve de réelles connaissances, désertent les ***Prix de l'École*** et les ***Prix de Fondations***. Ces prix sont cependant importants et

c'est à croire que nos élèves ont le mépris des distinctions honorifiques et des avantages matériels.

Au milieu de cette indifférence, on remarque pourtant chez eux, si l'on y fait attention, une tendance nouvelle. Il semble que les élèves sérieux montrent plus de goût pour les travaux personnels. Et cela ressort non seulement de l'examen des concours pour lesquels de tels travaux sont exigés, mais aussi des conversations que nous avons avec eux, des conseils qu'ils viennent nous demander, des désirs qu'ils expriment.

C'est là, Messieurs, une tendance excellente que vous ne cherchez qu'à encourager. Assurément nous ne pourrions que nous féliciter si nos élèves revenaient avec ardeur à ces recherches de laboratoire qui, dans la première moitié du siècle, ont fait la gloire de la Pharmacie française.

NOTICE

SUR LES PRIX DE FONDATIONS

INSTITUÉS A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS

PRIX MÉNIER.

Par une lettre en date du 4 novembre 1859, M. Ménier, pharmacien droguiste à Paris, offrait à l'École supérieure de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859 autorisa l'École de Pharmacie à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur des prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel en date du 17 février 1866, autorisait l'École à décerner au lauréat du prix Ménier une médaille d'argent dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions et en vertu d'une décision ministérielle du 27 octobre 1877, la valeur annuelle du PRIX MÉNIER a été portée à 600 francs, plus une médaille d'argent.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention dudit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une École supérieure de pharmacie ou six dans une École préparatoire, et les élèves en pharmacie justifiant au moins de deux ans de stage régulier, soit dans les pharmacies civiles, soit dans les hôpitaux civils, militaires ou de la marine.

Le programme du concours comporte trois épreuves, parmi lesquelles une dissertation écrite en français ou mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par l'École. Ce mémoire doit être remis au secrétariat le 30 juin au plus tard.

Prix Laillet.

Aux termes de son testament en date du 4 mars 1866, M. Laillet (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 20 000 francs pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le ministre de l'instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant dudit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14 278 fr. 50.

La rente, qui ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fondateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de troisième année à concourir en vue de l'obtention du prix Laillet.

Prix Laroze.

Par un testament olographe du 20 avril 1868, M. Paul Laroze, ancien pharmacien, décédé à Paris, le 27 février 1871, a légué à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, une somme de 10 000 francs pour la fondation d'un prix annuel de 500 francs à décerner, sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques.

Un décret en date du 31 janvier 1874 a autorisé l'acceptation du legs. L'assemblée des professeurs de l'École, aux termes d'un arrêté en date du 1er mai 1879, désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1re ou de 2e classe ou élèves inscrits dans une École supérieure de Pharmacie de France, choisiront leur sujet.

Les mémoires doivent être déposés au secrétariat du 20 au 30 juin.

Prix Gobley.

M. Gobley, membre de l'Académie de médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1[er] septembre 1876, léguait à ladite École, par un testament olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1 000 francs en 3 pour 100, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix de 2 000 francs qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meillenr travail, soit sur un sujet proposé par l'École, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au secrétariat au moment de l'inscription des candidats du 20 au 30 juin.

Prix Lebeault.

Par testament olographe en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10 000 francs dont l'acceptation, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que ladite somme serait placée en rentes sur l'État 3 pour 100 et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel (dont la valeur fut ultérieurement fixée à 500 francs par arrêté en date du 10 juillet 1877), qui serait décerné aux élèves de ladite École, à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et la Zoologie médicale.

Le concours a lieu tous les ans au mois de juillet; sont admis à y prendre part, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de deuxième année pour la Pharmacie, les élèves de troisième année pour la Zoologie.

Prix Desportes.

M. Desportes (Eugène-Henri), membre de l'Académie de médecine, par un acte notarié en date du 3 décembre 1874, avait

fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris d'un titre de rente de 700 francs pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le ministre de l'instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le prix Desportes, consistant en une somme de 700 francs, qui pourrait être augmentée du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non attribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans la connaissance des plantes ».

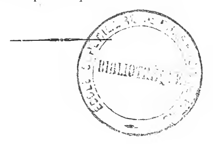
Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours, ouvert au mois de juillet.

Prix Henri Buignet.

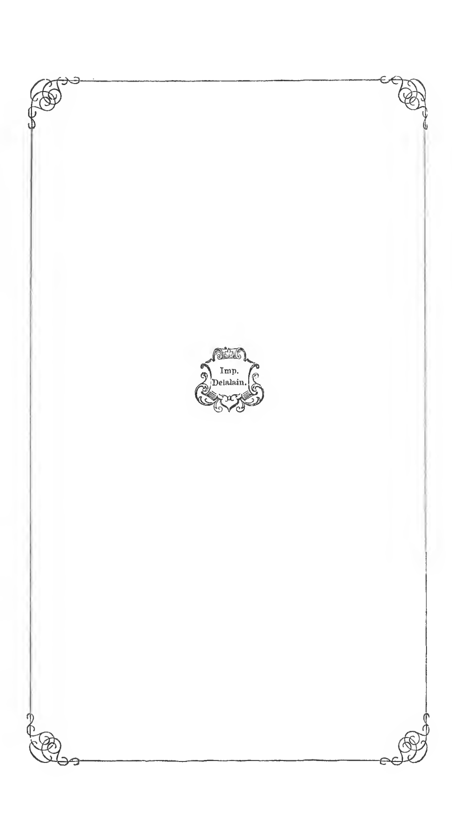
Par un acte notarié en date du 19 mai 1877, M[me] Hallays (Amélie-Louise), veuve de M. Henri Buignet, en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, faisait donation à ladite École d'un titre de 1 000 francs de rente 3 pour 100 sur l'État français pour la fondation de deux prix annuels de physique, l'un de 600 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de « Prix Henri Buignet ».

Un décret en date du 18 juillet 1877 autorisa le ministre de l'instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi les manipulations de physique de l'année sont seuls admis à prendre part au concours.



Paris. — Imprimerie DELALAIN frères, 1 et 3, rue de la Sorbonne.


Imp.
Delalain.